

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Pouvoirs : 2

Pour : 15/ Contre : 0 / Abstention : 0

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ISÈRE (TE38).

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AGNIN SUR BION, Isère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur THÉVENON Jean-Marie, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2026

PRÉSENTS : THÉVENON Jean-Marie, BAGUET GALLON Yoann, BIGOT Agnès, CARASSUS Didier, COLOMB Lydia, COLOMB Sophie, DI PONIO Caroline, DURAND Brice, GINON-REY Mathieu, GRISETI Martine, HORNY Pierre-Alain, ROCHE Virginie, ROY Anita.

EXCUSÉS : BALAN Jean-Baptiste, PERRIN Joris.

POUVOIRS : BALAN Jean-Baptiste donne pouvoir à BIGOT Agnès, PERRIN Joris donne pouvoir à GINON-REY Mathieu.

Considérant l'adhésion de la commune à Territoire D'Énergie Isère (TE38).

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical de TE38,

Considérant qu'en application de l'article L 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres,

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de TE38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Comité syndical de TE38,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de TE38,

VU la délibération d'adhésion à TE38,

Il est proposé au conseil municipal,

- DE DÉSIGNER les représentants de TE 38

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉSIGNE :**

Délégué titulaire : Monsieur GINON-REY Mathieu

Délégué suppléant : Monsieur PERRIN Joris.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Fait à Saint Agnin Sur Bion,
Le 9 avril 2026

Le secrétaire de séance
GINON-REY Mathieu



Le Maire,
THÉVENON Jean-Marie

